



VIOLENCES VOLONTAIRES AVEC ITT DE 15 JOURS

Par **Tamora17**, le **19/02/2012 à 04:28**

BONJOUR,

JE SUIS PROFESSEUR, RESIDANT ENTRE PARIS ET LA PROVINCE. SUITE AU DECES DE MON PERE, UNE SUCCESSION QUI PARAISSAIT SIMPLE S'EST BRUTALEMENT ENVENIMEE. HERITANT D'UNE PETITE SOMME (20 000 euros A PARTAGER ENTRE MON FRERE ET MOI), LA BANQUE QUI A FAIT LE VIREMENT A FAIT UNE ERREUR ET A ENVOYE LA TOTALITE SURT MON COMPTE. UN COURRIER EST ARRIVE, DONT JE N'AVAIS PAS CONNAISSANCE, MON FRERE A FAIT IRRUPTION DANS MA CHAMBRE ALORS QUE JE DORMAIS, ACCOMPAGNEE DE MA MERE, M'INSULTANT, TENTANT DE SAISIR MON ORDINATEUR ET MON CHEQUIER. EN M'INTERPOSANT POUR PROTEGER MON ORDINATEUR, J'AI ETE VIOLEMMENT FRAPPEE AU VISAGE. CHOQUEE, J'AI TENTE DE JOINDRE LA POLICE TANDIS QUE MA MERE DEBRANCHAIT LES FILS DU TELEPHONE. BREF, SEQUESTRATION, DEPÔT DE PLAINTE (VIOLENCES VOLONTAIRES) ET ITT 15 JOURS. JE PRECISE QUE MON FRERE EST SCHIZOPHRENE, QUE J'AI ESSAYE DE PREVENIR SON MEDECIN PAR LE PASSE APRES QU'IL AIT AGRESSE MON CONCUBIN.

MA QUESTION EST DOUBLE:

1. JE REFUSE DE RETIRER MA PLAINTE, CAR JE SUIS PROFONDEMENT CHOQUEE ET J'AI PEUR POUR MA SECURITE. QUE RISQUE MON FRERE? QUELLES SUITES DOIS-JE DONNER A LA PROCEDURE, DOIS-JE FAIRE APPEL A UN AVOCAT?
 2. LE DOMICIL PARISIEN EST EN INDIVISION: MES PARENTS MARIES SOUS LE REGIME DE LA SEPARATION, IL ME SEMBLE QUE 35% DE LA NU-PROPRIETE ME REVIENNENT? HORS TOUTE COHABITATION AVEC MON FRERE EST DESORMAIS IMPOSSIBLE. DES RECOURS SONT-ILS POSSIBLES?
- MERCI INFINIMENT POUR TOUTE AIDE ET CONSEIL.